# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 novembre 2010 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **cinq novembre deux mille dix**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Monique BONNET à Philippe GORCE, Odile VIGNAL à Martine REMBERT-MANTELET, Havva ISIK à Grégory BERNARD, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, René MAYOT à Serge GODARD, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS** |
| **Excusé(e)s** : | |
| **Absent(e)s** : | **Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET** |
| **Secrétaire** : | **Sandrine CLAVIERES** |

***Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Cyril CINEUX et quitte la séance à partir de la question n° 2.***
***Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Chantal MERCIER-COURTY et quitte la séance à partir de la question n° 2.***
***Madame Carole COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT et quitte la séance à partir de la question n° 2.***
***Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 3.***
***Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance à partir de la question n° 3.***
***Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Simon POURRET et quitte la séance à partir de la question n° 7.***
***Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance à partir de la question n°2.***
***A partir de la question n° 7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.***

---

**Rapport N° 4**

## CRECHE "PANORAMIQUE" A CROIX DE NEYRAT : CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'OPHIS

---

Rapporteur : Monsieur Dominique ADENOT.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement par délibération du 13 juin 2008 sur le principe de l'aménagement, par l'OPHIS, d'un local à usage de crèche familiale halte-garderie qui serait loué par la Ville, dans l'immeuble « Panoramique ».

Depuis cette date, le projet a évolué de la façon suivante :

- la surface de la crèche, originellement prévue pour 200 m² est passée à 226 m².
- le coût prévisionnel des travaux est estimé à 529 844 € TTC, intégrant des aménagements spéciaux demandés par la Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance, à savoir un sol souple dans la cour et des brise-soleil sur la façade Est.
- La subvention obtenue de l'ANRU pour ce projet s'élève à 53 333,33 € et sera versée directement à l'OPHIS Maître d'Ouvrage de l'opération.
- La subvention obtenue de la CAF se monte à 104 500 €. Elle a été attribuée à la Ville qui devra donc la reverser à l'OPHIS. Cette inscription dépense/recette est déjà prévue au budget 2010.
- Le futur loyer se situera à hauteur de 1 000 € TTC mensuels environ, afin de permettre l'amortissement de l'emprunt contracté par l'OPHIS.
- La subvention d'équipement accordée par la Ville se montera à 200 000 €. Une partie figure déjà au budget 2010 de la commune pour un montant de 150 000 €. La part complémentaire fera l'objet d'une demande de Décision Modificative au budget 2011.

Afin que la Ville puisse en temps utile, procéder au versement, à l'OPHIS, de la participation communale et au reversement de l'aide accordée par la CAF, il vous est demandé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser l'inscription, en Décision Modificative, au budget 2011 de la Ville, de la part complémentaire de subvention soit 50 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention Ville/OPHIS définissant les modalités du versement, à l'OPHIS des participations respectives de la CAF et de la Commune, étant entendu qu'un bail locatif sera établi ultérieurement, dès que les résultats des appels d'offres permettront à l'OPHIS de préciser le montant exact du futur loyer.

## D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 novembre 2010

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT

# CONVENTION

Entre la commune de Clermont-Ferrand et l'OPHIS du Puy-de-Dôme.

Participation financière de la commune à la réalisation d'un local destiné à la crèche/halte garderie du quartier de Croix de Neyrat.

**Entre :**

La Commune de CLERMONT-FERRAND, dont le siège est à Clermont-Ferrand en l'Hôtel de Ville, 10 rue Philippe Marcombes, représentée par Monsieur Serge GODARD, Sénateur-Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du ……

d'une part,

**et :**

l'Office Public d'Habitat et d'Immobilier Social (OPHIS) dont le siège est 32 rue de Blanzat à Clermont-Ferrand, représenté par Monsieur Fabrice HAINAUT, Directeur Général,

d'autre part.

EXPOSÉ :

En vue de permettre la création d'un équipement à vocation d'accueil et d'animation pour la petite enfance sur le quartier de Croix de Neyrat la Ville de Clermont-Ferrand a demandé à l'OPHIS du Puy-de-Dôme de réaliser des locaux aménagés en crèche en rez-de-chaussée de l'immeuble numéro 3 de la rue des Hauts de Chanturgue.

## Article 1 : Financement de l'opération

Le coût de revient prévisionnel de l'opération est estimé à 529 844 € TTC.

Le plan prévisionnel de financement de cette opération est le suivant :

| | |
|---|---|
| Subvention ANRU | 53 333,33 € |
| Subvention CAF | 104 500,00 € |
| Subvention Ville de Clermont-Ferrand | 200 000,00 € |
| Emprunt OPHIS | 172 010,67 € |
| **TOTAL** | **529 844,00 €** |

## Article 2 :

La subvention ANRU est attribuée à l'OPHIS, maître d'ouvrage de l'opération et lui sera donc versée directement.

## Article 3 :

La subvention CAF est attribuée à la Ville de Clermont-Ferrand par convention du 25 janvier 2010 ci-annexée. L'OPHIS fera parvenir à la Ville tous les justificatifs nécessaires à l'encaissement des acomptes et du solde de cette subvention. Chaque acompte encaissé par la Ville sera immédiatement reversé à l'OPHIS.

**Article 4:**

La participation de la Ville, fixée prévisionnellement à 200 000,00 € sera versée comme suit :

- 30 %, soit 60 000,00 € à la signature de la présente convention,
- 40 %, soit 80 000,00 € à la présentation des ordres de service,
- 30 %, soit 60 000,00 € à la présentation du décompte général et définitif des dépenses réalisées par l'OPHIS.

**Article 5 :**

Au terme de l'opération, la participation de la Ville pourra être réajustée par avenant, en fonction du coût réel des travaux réalisés et des aménagements supplémentaires qui pourraient être demandés par la commune et pris en compte par l'OPHIS.

Fait à Clermont-Ferrand, le
(en 2 exemplaires)

Le représentant de
la Commune de Clermont-Ferrand

Le représentant
de l'OPHIS